

Seizième réunion du Conseil des commissaires de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, tenue au centre administratif de la Commission scolaire des Hautes-Rivières, 210 rue Notre-Dame à Saint-Jean-sur-Richelieu, ce 12<sup>e</sup> jour de juillet 1999 et à laquelle sont présents :

Présences : Mesdames et messieurs les commissaires : François Blais, Andrée Bouchard, Pierre Boudreau, Monique Brière, Nicole Devost, Josiane Fabry, Magda Farès, Ghislaine Gasper, Michelle Laporte, Thérèse Lasnier, Noël L'Écuyer, Gilles Loisel, Luc Mercier, Nicole Mongeon-Guay, Bernard Petit, Yvon Pineault, Micheline Sauvé.

Madame et monsieur les commissaires-parents : Cyrille Cliche et Lynda Tessier.

Autres présences : Monsieur Jean-Pierre Fontaine, directeur général adjoint;  
Monsieur Michel G. Desrochers, secrétaire général;  
Madame Denise Girard, directrice du Service des ressources matérielles;  
Monsieur Gilles Ménard, directeur du Service des ressources humaines;  
Monsieur André Racine, directeur du Service de l'enseignement aux jeunes;  
Madame Suzanne Tremblay, directrice du Service de l'enseignement aux jeunes;  
Monsieur Robert Vigneault, directeur du Service des ressources financières.

Absences : Messieurs les commissaires : Réjean Bessette et Claude St.Pierre.

#### **01. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame la présidente, Nicole Mongeon-Guay, ouvre la séance.

#### **02. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

HR 99.07.12  
001 Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que l'ordre du jour soit adopté avec les modifications suivantes :

- 05.2 Bassin de fréquentation
- 12.1 Rencontre culture/éducation
- 12.2 Félicitations
- 12.3 Écoles de cycle – Henryville et Saint-Sébastien

#### **ORDRE DU JOUR**

- 01. Présences et ouverture de la séance
- 02. Adoption de l'ordre du jour
- 03. Période de questions du public
- 04.1 Adoption du procès-verbal de la réunion du Conseil des commissaires du 21 juin 1999 (document SG 99.07.12-04.1)
  - Suivi au procès-verbal
- 04.2 Correspondance :
  - Du Conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Lourdes (Saint-Jean-sur-Richelieu) : désire connaître les solutions à apporter pour éliminer le problème de transfert d'élèves
  - Du ministre de l'Éducation : refus à la demande de l'Option-sports à la polyvalente Marcel-Landry
- 04.3 Procédure de révision d'une décision AG PR 01 (document SG 99.07.12-04.3)
  - 04.3.1 Nomination des membres et des substituts du Comité d'étude

- 04.4 Sondage de la Fédération des commissions scolaires du Québec sur la place de la religion à l'école (document DG 99.07.12-04.4)
- 05.1 Bulletins au préscolaire et primaire (document EJ 99.07.12-05.1)
- 05.2 Bassin de fréquentation
- 08.1 Démissions
- 08.2 Congés sans traitement
- 08.3 Engagements, nominations et abolition de certains postes
- 08.4.1 Modifications à la résolution HR 99.05.10-020
- 08.4.2 Informations concernant les plans d'effectifs soutien et professionnel découlant de l'adoption du budget et des ententes intervenues
- 08.5 Congé sabbatique à traitement différé
- 09.1 Liste des comptes à payer de la commission scolaire des Hautes-Rivières du 22 juin 1999
- 10.1 Adoption de la politique de gestion des services alimentaires RMP 07 (document RM 99.07.12-10.1)
- 10.2 Formation Comité consultatif de transport des élèves 1999-2000
- 10.3 Adjudication de contrats :
  - 10.3.1 Équipements informatiques # 9 (document RM 99.07.12-10.3.1)
  - 10.3.2 Rideau diviseur, école Sainte-Anne (document RM 99.07.12-10.3.2)
  - 10.3.3 Enlèvement des rebuts (3 ans) (document RM 99.07.12-10.3.3)
  - 10.3.4 Réfection de toiture, école Saint-Vincent
- 11. Commissaires-parents
- 12. Autres sujets :
  - 12.1 Rencontre culture/éducation
  - 12.2 Félicitations
  - 12.3 École de cycle – Henryville et Saint-Sébastien
- 13. Levée de la séance

Adopté unanimement.

### 03. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question n'est adressée aux membres du Conseil.

#### 04.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL DES COMMISSAIRES DU 21 JUIN 1999 (Document SG 99.07.12-04.1)

HR 99.07.12  
002

Il est proposé par madame Monique Brière :

D'adopter le procès-verbal de la réunion du Conseil des commissaires du 21 juin 1999 avec les modifications suivantes :

Au point 3 « Période de questions du public » au 6<sup>e</sup> alinéa, on devrait lire : madame Odette Ménard et monsieur Camille Moore.

Au point 12.2 « Félicitations » au 3<sup>e</sup> alinéa, on devrait lire : madame Andrée Bouchard demande que des félicitations soient envoyées à madame Shiela Sachdeda, pour les spectacles présentés par l'école Bruno-Choquette à l'école Beaulieu, en langue et communication, dans le cadre du programme sports arts études.

Adopté unanimement.

#### ▪ SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Monsieur Jean-Pierre Fontaine, directeur général adjoint, informe les membres du Conseil des commissaires des actes posés en suivi à la réunion du 21 juin 1999.

#### 04.2 CORRESPONDANCE

- Du Conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-de-Lourdes (Saint-Jean-sur-Richelieu) : désire connaître les solutions à apporter pour éliminer le problème de transfert d'élèves.

Monsieur François Blais demande que copie de cette lettre, de même que la réponse de la direction générale, soient expédiées au député du Comté de Saint-Jean.

- Du ministre de l'Éducation : refus à la demande, telle que formulée, de l'Option-sports à la polyvalente Marcel-Landry.
- Du Conseil d'établissement de l'école Napoléon-Bourassa : souligne le désarroi et son opposition ferme à limiter l'école à une entrée progressive des enfants de la maternelle.
- Du ministère de l'Éducation : désir de connaître rapidement l'état de la question concernant l'ensemble des frais exigés des parents.

#### 04.3 PROCÉDURE DE RÉVISION D'UNE DÉCISION AG PR 01 (Document SG 99.07.12-04.3)

HR 99.07.12  
003

Il est proposé par monsieur Bernard Petit :

Que la « Procédure de révision d'une décision AG PR 01 » soit acceptée avec la modification suivante : à l'article 7.1.1

##### 7.1.1 Membres du Comité d'étude :

Le Comité d'étude est constitué de :

- la présidente du Conseil des commissaires
- deux commissaires élus
- un commissaire-parent
- un représentant de la direction générale

Le Conseil des commissaires désigne par résolution quatre (4) commissaires substitués, dont un (1) commissaire-parent.

Les représentants du Conseil des commissaires sont nommés pour une année ou jusqu'à leur remplacement.

Adopté unanimement.

#### 04.3.1 NOMINATION DES MEMBRES ET DES SUBSTITUTS DU COMITÉ D'ÉTUDE

HR 99.07.12  
004

Il est proposé par monsieur Gilles Loiselle :

Que le Comité d'étude soit formé de :

Madame Nicole Mongeon-Guay;  
Monsieur Yvon Pineault;  
Madame Andrée Bouchard;  
Madame Lynda Tessier.

Que les personnes suivantes agissent à titre de substituts :

Madame Nicole Devost;  
Madame Micheline Sauvé;  
Monsieur François Blais;  
Monsieur Cyrille Cliche.

Adopté unanimement.

04.4 SONDAGE DE LA FÉDÉRATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DU QUÉBEC SUR LA PLACE DE LA RELIGION À L'ÉCOLE (Document DG 99.07.12-04.4)

Considérant la décision récente du gouvernement d'instaurer une commission parlementaire sur la place de la religion à l'école;

Considérant que cette commission doit débiter ses audiences aussitôt qu'au début du mois d'octobre 1999;

Considérant que l'échéance pour déposer un mémoire à la commission a été fixée au 13 septembre 1999 pour la Fédération des commissions scolaires du Québec;

Considérant que cette échéance n'est pas réaliste pour le monde de l'éducation à cette période-ci de l'année;

Considérant le désir des dirigeantes et des dirigeants de la Commission scolaire des Hautes-Rivières de pouvoir exprimer une opinion la plus représentative possible de l'ensemble de leurs intervenantes et intervenants quant à la place que doit occuper la religion à l'école;

Considérant l'intention manifestée par la Fédération des commissions scolaires du Québec de consulter les commissions scolaires dans le cadre de la préparation de son mémoire sur la place de la religion à l'école;

HR 99.07.12  
005

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

De dénoncer le court échéancier dont bénéficient les commissions scolaires pour consulter leurs instances et faire connaître leur position à la Fédération des commissions scolaires du Québec en prévision de la tenue de la commission parlementaire;

D'appuyer la Fédération des commissions scolaires du Québec dans ses démarches auprès du ministre de l'Éducation pour reporter à plus tard, à l'automne, la commission parlementaire;

Que copie de cette résolution soit adressée à la Fédération des commissions scolaires du Québec, aux députés du territoire de la Commission scolaire des Hautes-Rivières ainsi qu'au ministre de l'Éducation, monsieur François Legault.

Adopté unanimement.

05.1 BULLETINS AU PRÉSCOLAIRE ET PRIMAIRE (Document EJ 99.07.12-05.1)

Attendu que les directions des écoles primaires ont demandé un bulletin commun au préscolaire et un bulletin commun au primaire;

Attendu que les Services de l'enseignement ont produit un bulletin révisé et transitoire pour le préscolaire et pour le primaire;

Attendu que les directions des écoles primaires ont donné leur aval à ces deux bulletins;

Attendu qu'à compter de l'année scolaire 2000-2001, en vertu de l'article 84 de la Loi sur l'instruction publique « le conseil d'établissement approuve les modalités d'application du régime pédagogique proposées par le directeur de l'école »;

HR 99.07.12  
006

Il est proposé par madame Magda Farès :

D'adopter les deux bulletins, sous réserve de maintenir le statu quo quant aux cotes et aux notes en français et en mathématiques au primaire.

Adopté unanimement.

#### 05.2 BASSIN DE FRÉQUENTATION

HR 99.07.12  
007

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Qu'au regard des transferts d'élèves, de mandater le directeur général pour procéder à l'étude de la problématique afin d'améliorer la situation en vue de l'année scolaire 2000-2001.

Adopté unanimement.

#### 08.1 DÉMISSIONS

HR 99.07.12  
008

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Thérèse Lussier-Quintal, surveillante d'élèves 10 heures et moins/semaine à l'école Saint-Lucien, soit acceptée à compter du 17 juin 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.07.12  
009

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Maria Berteau, enseignante à l'école Chanoine Armand-Racicot, soit acceptée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.07.12  
010

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Fernande Beaudin-Légrand, enseignante à l'école Marguerite-Bourgeoys, soit acceptée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.07.12  
011

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Que la démission de madame Anne Lacasse, enseignante à l'école Chanoine Armand-Racicot, soit acceptée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.07.12  
012

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Gaston Laberge, enseignant à l'école Beaulieu, soit acceptée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.07.12  
013

Il est proposé par madame Monique Brière :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Fernande Dupuis-Pinsonneault, surveillante d'élèves 10 heures et moins/semaine à l'école Saint-Joseph (Lacolle), soit acceptée à compter du 24 juin 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.07.12  
014

Il est proposé par madame Magda Farès :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Monique Arbour, surveillante d'élèves 10 heures et moins/semaine à l'école Curé-Martel, soit acceptée à compter du 24 juin 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.07.12  
015

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Que la démission, pour le motif « retraite », de madame Céline Sénécal, directrice d'école, soit acceptée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.07.12  
016

Il est proposé par madame Michelle Laporte :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Bertrand Touchette, enseignant à l'école Saint-Gérard, soit acceptée à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.07.12  
017

Il est proposé par madame Ghislaine Gasper :

Que la démission, pour le motif « affaires personnelles », de madame Josée Leduc, surveillante d'élèves 10 heures et moins/semaine à l'école Saint-Joseph (Saint-Paul d'Abbotsford), soit acceptée à compter du 24 juin 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.07.12  
018

Il est proposé par monsieur François Blais :

Que la démission, pour le motif « retraite », de monsieur Jacques Greene, directeur d'école à l'école Sacré-Cœur (Saint-Luc), soit acceptée à compter du 17 octobre 1999.

Adopté unanimement.

#### 08.2 CONGÉS SANS TRAITEMENT

Considérant le motif « études »;

HR 99.07.12  
019

Il est proposé par monsieur François Blais :

Qu'un congé sans traitement équivalent à cent pour cent (100 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1999 au 30 juin 2000 inclusivement, soit accordé à madame Christine Rioux, responsable du service de garde à l'école Providence.

Adopté unanimement.

Considérant le motif « affaires personnelles relatives à l'éducation des enfants »;

HR 99.07.12  
020

Il est proposé par madame Michelle Laporte :

Qu'un congé sans traitement équivalent à vingt pour cent (20 %) de sa tâche régulière de travail, pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 1999 au 30 juin 2000 inclusivement, soit accordé à madame Sophie Morin, psychoéducatrice à l'école Crevier.

Adopté unanimement.

#### 08.3 ENGAGEMENTS, NOMINATIONS ET ABOLITION DE CERTAINS POSTES

HR 99.07.12  
021

Il est proposé par monsieur Gilles Loiselle:

Qu'en application à la résolution HR 99.06.21-038 et sur recommandation du comité de sélection, madame Josée McDuff soit engagée pour un poste régulier de directrice d'école au primaire, à l'école Saint-Joseph (Saint-Paul d'Abbotsford) et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.07.12  
022

Il est proposé par madame Magda Farès :

Qu'en application à la résolution HR 99.06.21-038 et sur recommandation du comité de sélection, madame Julie Bourbeau soit engagée pour un poste régulier de directrice d'école au primaire, à l'école Henryville et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.07.12  
023

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Qu'en application à la résolution HR 99.06.21-038 et sur recommandation du comité de sélection, monsieur Martin Lewis soit engagé pour un poste régulier de directeur adjoint d'école au primaire, à l'école Saint-Eugène et ce, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.07.12  
024

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

Qu'en application à la résolution HR 99.06.21-038 et sur recommandation du comité de sélection, monsieur Jean H. Leroux soit nommé directeur en affectation temporaire à l'école Saint-Joseph (Saint-Sébastien) en remplacement de madame Micheline Brodeur et ce, à compter du 28 juin 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.07.12  
025

Il est proposé par monsieur Gilles Loiselle :

Que suite à l'affichage du poste et dans le respect de la convention collective en vigueur, en application de la clause 7-1.02 i), monsieur Serge Denicourt soit engagé pour combler le poste régulier d'ouvrier certifié d'entretien, au Service des ressources matérielles, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.07.12  
026

Il est proposé par monsieur Bernard Petit :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, monsieur Denis Vivier soit engagé pour un poste régulier d'enseignant au champ 19 – éducation manuelle et technique, à l'école Mgr-Euclide-Théberge, à compter du 25 août 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.07.12  
027

Il est proposé par madame Ghislaine Gasper :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Martine Simard soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 12 – français, à l'école Paul-Germain-Ostiguy, à compter du 25 août 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.07.12  
028

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Annick Lorrain soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 13 – mathématiques et sciences, à l'école Beaulieu, à compter du 25 août 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.07.12  
029

Il est proposé par madame Thérèse Lasnier :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Anick Lachance soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 14 – enseignement moral et religieux, à l'école Marguerite-Bourgeois, à compter du 25 août 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.07.12  
030

Il est proposé par madame Monique Brière :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, monsieur Martin Leblanc soit engagé pour un poste régulier d'enseignant au champ 17 – sciences humaines, à l'école Mgr-Euclide-Théberge, à compter du 25 août 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.07.12  
031

Il est proposé par madame Nicole Devost :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, monsieur François Deland soit engagé pour un poste régulier d'enseignant au champ 1 – adaptation scolaire, à l'école Marie-Rivier, à compter du 25 août 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.07.12  
032

Il est proposé par monsieur Noël L'Écuyer :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Caroline Juneau soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 19 – danse et art dramatique, à l'école Chanoine-Armand-Racicot, à compter du 25 août 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.07.12  
033

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, monsieur Paul Thibodeau soit engagé pour un poste régulier d'enseignant au champ 19 – éducation manuelle et technique, à l'école Chanoine-Armand-Racicot, à compter du 25 août 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.07.12  
034

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Julie Laplante soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 3 – primaire général, à l'école Saint-Jacques (Clarenceville), à compter du 25 août 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.07.12  
035

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Hélène Lamoureux soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 3 – primaire général, à l'école Saint-Jacques (Clarenceville), à compter du 25 août 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.07.12  
036

Il est proposé par madame Josiane Fabry :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Annick Grégoire soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 3 – primaire général, à l'école Saint-Jacques (Clarenceville), à compter du 25 août 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.07.12  
037

Il est proposé par madame Magda Farès:

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Hélène Beaudry soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 3 – primaire général, à l'école Saint-Jacques (Clarenceville), à compter du 25 août 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.07.12  
038

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Johanne Vigneault soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 6 – musique, à l'école Saint-Joseph de Lacolle (école d'affectation) et Alberte-Melançon, à compter du 25 août 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.07.12  
039

Il est proposé par monsieur Gilles Loiselle :

Qu'en vertu des dispositions concernant le rappel des enseignants figurant sur la liste prioritaire de rappel, madame Lynda Touchette soit engagée pour un poste régulier d'enseignante au champ 7 – arts plastiques, à l'école Saint-Michel (école d'affectation), Saint-Vincent et Jean XXIII à compter du 25 août 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.07.12  
040

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que, sur recommandation du comité de sélection, monsieur Patrick Dauphinais soit engagé pour un poste régulier d'enseignant au champ 15 – économie familiale, à l'école Félix-Gabriel-Marchand, à compter du 25 août 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.07.12  
041

Il est proposé par monsieur Bernard Petit :

Que, sur recommandation du comité de sélection, monsieur André-Carl Vachon soit engagé pour un poste régulier d'enseignant au champ 14 – enseignement moral et religieux, à l'école Mgr-Euclide-Théberge, à compter du 25 août 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.07.12  
042

Il est proposé par madame Michelle Laporte :

Que, sur recommandation du comité de sélection et en application des dispositions de l'annexe XLI de la convention collective en vigueur, monsieur Dany Dufour soit engagé pour un poste régulier d'enseignant au champ 3 – primaire général, à l'école Saint-Jacques (Clarenceville), à compter du 25 août 1999.

Adopté unanimement.

HR 99.07.12  
043

Il est proposé par madame Andrée Bouchard :

Que monsieur Daniel Laplante soit nommé au poste de régisseur de l'équipement au Service des ressources matérielles et ce, à compter du 13 juillet 1999, et qu'en conséquence soit aboli le poste de contremaître au Service des ressources matérielles.

Adopté unanimement.

HR 99.07.12  
044

Il est proposé par monsieur Noël L'Écuyer :

Que monsieur Réjean Gaudreau soit nommé au poste de coordonnateur du transport au Service des ressources matérielles et ce, à compter du 13 juillet 1999, et qu'en conséquence soit aboli le poste de régisseur du transport au Service des ressources matérielles.

Adopté unanimement.

HR 99.07.12  
045

Il est proposé par madame Monique Brière:

Que monsieur Denis Bessette soit nommé au poste de coordonnateur au Service des technologies de l'information et ce, à compter du 13 juillet 1999, et qu'en conséquence soit aboli un poste d'analyste au Service des technologies de l'information.

Adopté unanimement.

#### 08.4.1 MODIFICATIONS À LA RÉSOLUTION HR 99.05.10-020

HR 99.07.12  
046

Il est proposé par madame Ghislaine Gasper :

Que la résolution numéro HR 99.05.10-020 du 10 mai 1999, soit modifiée de la façon prévue ci-après :

- annuler l'abolition d'un poste de concierge (moins de 9275 m<sup>2</sup>) (40 heures/semaine) à l'école Saint-Joseph (Saint-Paul d'Abbotsford) et recréer ledit poste;
- annuler la création d'un poste de concierge (moins de 9275 m<sup>2</sup>) (38,75 heures/semaine) à l'école Saint-Joseph (Saint-Paul d'Abbotsford);
- annuler l'abolition d'un poste d'ouvrier d'entretien classe II (41,25 heures/semaine) à l'école Paul-Germain-Ostiguy et recréer ledit poste;
- annuler la création d'un poste d'ouvrier d'entretien classe II (38,75 heures/semaine) à l'école Paul-Germain-Ostiguy.

Adopté unanimement.

08.4.2 INFORMATIONS CONCERNANT LES PLANS D'EFFECTIFS SOUTIEN ET PROFESSIONNEL DÉCOULANT DE L'ADOPTION DU BUDGET ET DES ENTENTES INTERVENUES

À la suite de l'adoption du budget et de l'entente intervenue avec le Syndicat du personnel de soutien des Hautes-Rivières, monsieur Gilles Ménard informe les membres du Conseil des commissaires des modifications au plan d'effectifs du personnel de soutien pour l'année 1999-2000, telles que présentées au document RH 99.07.12-08.0.

À la suite de l'adoption du budget et de l'entente intervenue avec le Syndicat des professionnels de commissions scolaires du sud de la Montérégie, monsieur Gilles Ménard informe les membres du Conseil des commissaires des modifications au plan d'effectifs des professionnels pour l'année 1999-2000, telles que présentées au document RH 99.07.12-08.0.

08.5 CONGÉ SABBATIQUE À TRAITEMENT DIFFÉRÉ

HR 99.07.12  
047

Il est proposé par madame Ghislaine Gasper :

Qu'un congé sabbatique à traitement différé soit accordé à monsieur Réjean Roberge, enseignant à l'école Saint-Joseph (Saint-Paul d'Abbotsford), selon les modalités définies ci-après :

- plan de trois ans;
- pourcentage du traitement 83,34 % de sa tâche;
- congé sabbatique : 100 derniers jours de l'année 2001-2002.

Adopté unanimement.

09.1 LISTE DES COMPTES À PAYER DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES HAUTES-RIVIÈRES DU 22 JUIN 1999 (Document RF 99.07.12-09.1)

Dépôt de la liste des comptes à payer du 22 juin 1999, pour un montant de 3 260 442,47 \$. Cette liste a été vérifiée par madame Micheline Sauvé.

10.1 ADOPTION DE LA POLITIQUE DE GESTION DES SERVICES ALIMENTAIRES RMP 07 (Document RM 99.07.12-10.1)

HR 99.07.12  
048

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

D'adopter la « Politique de gestion des services alimentaires RMP 07 », telle que déposée.

Adopté unanimement.

10.2 FORMATION COMITÉ CONSULTATIF DE TRANSPORT DES ÉLÈVES 1999-2000

HR 99.07.12  
049

Il est proposé par madame Micheline Sauvé :

Que madame Nicole Devost et monsieur Bernard Petit siègent au Comité consultatif du transport.

Que monsieur François Blais agisse à titre de substitut sur ledit comité.

Adopté unanimement.

10.3 ADJUDICATION DE CONTRATS :

10.3.1 ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES # 9 (Document RM 99.07.12-10.3.1)

HR 99.07.12  
050

Il est proposé par monsieur Yvon Pineault :

D'accorder, au plus bas soumissionnaire conforme, 9E BIT, le contrat pour la fourniture d'équipements informatiques au montant de 315 770,99 \$ (taxes incluses).

Adopté unanimement.

10.3.2 RIDEAU DIVISEUR, ÉCOLE SAINTE-ANNE (Document RM 99.07.12-10.3.2)

HR 99.07.12  
051

Il est proposé par monsieur Luc Mercier :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, Construction Claude Charbonneau, au montant de 26 450,00 \$ (taxes incluses), le contrat pour l'installation d'un rideau diviseur à l'école Sainte-Anne (Sabrevois).

Adopté unanimement.

10.3.3 ENLÈVEMENT DES REBUTS (3 ANS) (Document RM 99.07.12-10.3.3)

HR 99.07.12  
052

Il est proposé par monsieur Bernard Petit :

D'octroyer au plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour « L'enlèvement des rebuts » :

Service Hatrec Inc.	1999-2000	8 180,60 \$ (taxes en sus)
	2000-2001	10 111,23 \$ (taxes en sus)
	2001-2002	10 616,79 \$ (taxes en sus)
Intersan Inc.	1999-2000	2 880,00 \$ (taxes en sus)
	2000-2001	3 559,68 \$ (taxes en sus)
	2001-2002	3 666,44 \$ (taxes en sus)
Les Rebutts Ostiguy Inc.	1999-2000	1 500,00 \$ (taxes en sus)
	2000-2001	1 500,00 \$ (taxes en sus)
	2001-2002	1 500,00 \$ (taxes en sus)
Service sanitaire F. Dussault & Fils Inc.	1999-2000	7 985,00 \$ (taxes en sus)
	2000-2001	9 582,00 \$ (taxes en sus)
	2001-2002	9 582,00 \$ (taxes en sus)
Jean-Pierre Guay Transport Inc.	1999-2000	27 700,00 \$ (taxes en sus)
	2000-2001	33 240,00 \$ (taxes en sus)
	2001-2002	33 899,00 \$ (taxes en sus)
Enlèvement des Rebutts J.C. Inc.	1999-2000	1 500,00 \$ (taxes en sus)
	2000-2001	1 800,00 \$ (taxes en sus)
	2001-2002	1 800,00 \$ (taxes en sus)

Pour les écoles mentionnées au document RM 99.07.12-10.3.3.

Adopté unanimement.

HR 99.07.12  
053

#### 10.3.4 RÉFECTION DE TOITURE ÉCOLE SAINT-VINCENT

Il est proposé par monsieur Gilles Loiselle :

D'accorder au plus bas soumissionnaire conforme, « Couvreur Edgar Savoie Ltée », le contrat pour la réfection de la toiture à l'école Saint-Vincent (Saint-Césaire) au montant de 50 351,00 \$ taxes incluses.

Adopté unanimement.

#### 11. COMMISSAIRES-PARENTS

Madame Lynda Tessier tient à remercier monsieur Daniel Leblanc, directeur de l'école Saint-Michel à Rougemont, qui a permis aux élèves transférés de Saint-Césaire de demeurer ensemble par niveau.

Les parents ont apprécié l'accueil organisé pour les parents et les enfants, avant l'entrée scolaire

#### 12. AUTRES SUJETS :

##### 12.1 RENCONTRE CULTURE/ÉDUCATION

Madame Michelle Laporte demande si la correspondance reçue du ministère de la Culture a été diffusée aux directions d'école.

Madame Suzanne Tremblay souligne que cette correspondance a été transmise aux directions d'école par madame Lina Thériault, conseillère pédagogique responsable de ce dossier.

##### 12.2 FÉLICITATIONS

Monsieur Bernard Petit demande que des félicitations soient adressées à monsieur André Messier, directeur, de même qu'à monsieur Jean-Claude Marier, enseignant de français, pour l'organisation de la cérémonie de la remise des diplômes des élèves de secondaire 5 de l'école Mgr-Euclide-Théberge.

##### 12.3 ÉCOLES DE CYCLE – HENRYVILLE ET SAINT-SÉBASTIEN

Madame Josiane Fabry s'informe sur la situation des écoles de cycle à Henryville et Saint-Sébastien.

Monsieur André Racine fait état des discussions qui ont eu lieu à date, et précise que la poursuite du dossier est prévue pour octobre 1999.

#### 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

HR 99.07.12  
054

Il est proposé par monsieur Pierre Boudreau :

Que l'assemblée soit levée.

Adopté unanimement.

---

LA PRÉSIDENTE

---

LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL